

## DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION

EXPLOITATION DES AERODROMES (AOP)								
	Document Référence ICAO	Description/Domaine	Date Première Notification	Observations/ Impact de non mise en œuvre	Action par les Etats	Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)	Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard	Status
CONCEPTION DES AERODROMES								
1.	Annex 14 - Vol 1, Chapter 1 PANS- Aerodromes, Part 1, 2	<b>Plan directeur d'aérodrome</b>		L'absence de plans directeurs d'aéroports affecte leurs projets de développement des capacités à court et moyen terme, limitant ainsi leur aptitude à répondre aux besoins en termes de capacité.				
2.	Annex 14 - Vol 1, Chapter 2, 3 PANS- Aerodromes, Part 1, 2 AFI ANP, Vol II - AOP	<b>Pistes d'atterrissage</b>		Les carences dans la fourniture de pistes adéquates peuvent nuire à la sécurité du décollage et de l'atterrissage des aéronefs pour lesquels elles sont conçues. Compte tenu de la fonction critique des pistes pour assurer la sécurité et l'efficacité des atterrissages et des décollages d'aéronefs, il est impératif que leur conception tienne compte des caractéristiques opérationnelles et physiques des aéronefs censés utiliser la piste, ainsi que des considérations techniques.				
3.	Annex 14 - Vol 1, Chapter 2, 3 PANS- Aerodromes, Part 1, 2	<b>Voies de circulation</b>		Un système de voies de circulation mal conçu affectera la fluidité et la continuité du trafic des aéronefs au sol, avec un faible niveau de sécurité et d'efficacité, ainsi qu'une optimisation minimale de l'utilisation de l'aérodrome.				

## DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION

### EXPLOITATION DES AERODROMES (AOP)

Document Référence ICAO	Description/Domaine	Date Première Notification	Observations/ Impact de non mise en œuvre	Action par les Etats	Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)	Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard	Status
4. Annex 14 - Vol 1, Chapter 2, 3 PANS- Aerodromes, Part 1, 2	<b>Aires de trafic</b>		Une aire de trafic mal conçue et des procédures de sécurités inadaptées pour les manœuvres des aéronefs réduiront l'efficacité des mouvements d'aéronefs et de la fourniture de services sur l'aire de trafic.				
5. Annex 14 - Vol 1, Chapter 2, 5, 6, 7 PANS- Aerodromes, Part 1 AFI ANP, Vol II - AOP	<b>Aides visuelles</b>		L'absence d'aides visuelles appropriées nuit à la sécurité et à l'efficacité opérationnelle des mouvements d'aéronefs et de véhicules. Ces aides sont essentielles pour garantir que les repères qu'elles fournissent sont disponibles en toutes circonstances.				
6. Annex 10 - Vol 1, Chapter 3	<b>Aides de radionavigation</b>		Les aides de radionavigation contribuent à la sécurité et à l'efficacité opérationnelle des aéronefs. Le manque d'entretien des zones entourant ces aides et la présence d'obstacles affecteront les signaux qu'elles fournissent, ce qui aura un impact négatif sur le décollage et l'atterrissage des aéronefs.				



## DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION

### EXPLOITATION DES AERODROMES (AOP)

Document Référence ICAO	Description/Domaine	Date Première Notification	Observations/ Impact de non mise en œuvre	Action par les Etats	Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)	Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard	Status
<b>EXPLOITATION DES AERODROMES</b>							
10.	Annex 14 - Vol 1, Chapter 2  PANS- Aerodromes, Part 1, 2  AFI ANP, Vol II - AOP	<b>Données d'aérodromes</b>		L'absence de détermination et de communication des données aéronautiques relatives aux aérodromes conformément à la classification de précision et d'intégrité aura une incidence négative sur les besoins des utilisateurs finaux des données aéronautiques, et donc sur la sécurité des opérations.			
11.	Annex 14 - Vol 1, Chapter 9  PANS- Aerodromes, Part 1	<b>Plan d'urgence</b>		L'absence d'un plan d'urgence adéquat et efficace peut sérieusement affecter la gestion d'une situation d'urgence, notamment en ce qui concerne le sauvetage de vies humaines et le maintien des opérations aériennes.			
12.	Annex 14 - Vol 1, Chapter 2, 9  PANS- Aerodromes, Part 1  AFI ANP, Vol II – AOP	<b>Sauvetage et lutte contre l'incendie</b>		L'absence d'un service adéquat et efficace de sauvetage et de lutte contre l'incendie peut mettre en danger un aéronef impliqué dans une opération d'urgence, notamment en affectant les capacités à sauver des vies en cas d'accident ou d'incident d'aéronef survenant sur un aérodrome ou à proximité immédiate de celui-ci.			

## DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION

### EXPLOITATION DES AERODROMES (AOP)

	<b>Document Référence ICAO</b>	<b>Description/Domaine</b>	<b>Date Première Notification</b>	<b>Observations/ Impact de non mise en œuvre</b>	<b>Action par les Etats</b>	<b>Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)</b>	<b>Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard</b>	<b>Status</b>
13.	Annex 14 - Vol 1, Chapter 2, 9 PANS- Aerodromes, Part 1	<b>Enlèvement des aéronefs accidentellement immobilisés</b>		L'absence de plans adéquats et efficaces d'enlèvement des aéronefs accidentellement immobilisés peut interférer avec l'activité normale d'un aéroport en réduisant la capacité de l'aéroport chaque fois qu'un incident se produit, y compris, mais sans s'y limiter, la fermeture de pistes et de voies de circulation, ce qui réduirait les arrivées et les départs et limiterait les mouvements d'aéronefs.				
14.	Annex 14 - Vol 1, Chapter 9 PANS- Aerodromes, Part 1	<b>Réduction des risques de collision avec la faune</b>		L'absence de mesures (programme efficace de lutte contre le péril animalier) visant à minimiser la probabilité de collisions entre la faune et les aéronefs sur un aéroport et dans ses environs augmentera le risque d'exploitation des aéronefs.				
15.	Annex 14 - Vol 1, Chapter 2, 9 PANS- Aerodromes, Part 1	<b>Gestion des aires opérationnelles</b>		L'absence de services opérationnels appropriés dans les aéroports affectera la sécurité et l'efficacité de l'exploitation des aéronefs.				
16.	Annex 14 - Vol 1, Chapter 9	<b>Entretien au sol des aéronefs</b>		L'absence de services au sol adéquats pour les avions affectera la sécurité et l'efficacité de l'exploitation des aéronefs.				

**DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION**

**EXPLOITATION DES AERODROMES (AOP)**

	<b>Document Référence ICAO</b>	<b>Description/Domaine</b>	<b>Date Première Notification</b>	<b>Observations/ Impact de non mise en œuvre</b>	<b>Action par les Etats</b>	<b>Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)</b>	<b>Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard</b>	<b>Status</b>
17.	Annex 14 - Vol 1, Chapter 4, 6  PANS- Aerodromes, Part 1	<b>Contrôle des obstacles</b>		L'absence d'un espace aérien défini et libre d'obstacles autour des aérodromes empêchera de mener en toute sécurité les opérations aériennes prévues aux aérodromes, ce qui aura pour effet de rendre les aérodromes inutilisables en raison de la croissance des obstacles autour des aérodromes. Les objets qui pénètrent les surfaces de limitation d'obstacles peuvent, dans certaines circonstances, entraîner une augmentation de l'altitude/hauteur de franchissement d'obstacles pour une procédure d'approche aux instruments ou toute procédure d'approche indirecte à vue associée, ou avoir d'autres incidences opérationnelles sur la conception des procédures de vol.				
18.	Annex 14 - Vol 1, Chapter 10  PANS- Aerodromes, Part 1	<b>Maintenance des aérodromes</b>		L'absence de programmes efficaces d'entretien des aérodromes peut nuire à la sécurité, à la régularité et à l'efficacité de la navigation aérienne.				
19.	Annex 14 - Vol 1, Chapter 1  PANS- Aerodromes, Part 1	<b>Gestion de la sécurité</b>		Une mise en œuvre inadéquate du SGS affectera l'atténuation proactive des risques de sécurité avant qu'ils n'entraînent des accidents/incidents d'aviation, et aura un impact négatif sur l'efficacité opérationnelle.				

**DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION**

**EXPLOITATION DES AERODROMES (AOP)**

<b>EXPLOITATION DES AERODROMES (AOP)</b>								
<b>Document Référence ICAO</b>	<b>Description/Domaine</b>	<b>Date Première Notification</b>	<b>Observations/ Impact de non mise en œuvre</b>	<b>Action par les Etats</b>	<b>Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)</b>	<b>Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard</b>	<b>Status</b>	
<b>CERTIFICATION DES AERODROMES</b>								
20.	Annex 14 - Vol 1, Chapter 1 to 10  PANS- Aerodromes, Part 1, 2	<b>Certification des aérodromes</b>		L'absence de certification d'un aérodrome signifie pour les exploitants d'aéronefs et pour les autres organismes qui exploitent l'aérodrome que celui-ci ne répond pas aux spécifications relatives à l'installation et à son exploitation.				
21.	PANS- Aerodromes, Part 1	<b>Évaluations de la sécurité et compatibilité des aérodromes</b>		L'insuffisance des évaluations de la sécurité et de l'assurance de la compatibilité des aérodromes compromettra la sécurité de l'exploitation des aéronefs en ce qui concerne l'infrastructure et l'exploitation des aérodromes, lorsqu'un aérodrome accueille un avion qui dépasse ses caractéristiques certifiées.				

**DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION**

EXPLOITATION DES AERODROMES (AOP)								
	Document Référence ICAO	Description/Domaine	Date Première Notification	Observations/ Impact de non mise en œuvre	Action par les Etats	Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)	Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard	Status
<b>MODULES ASBU</b>								
22.	[APIRG Conc. 19/06] AFI eANP	<b>B0-ACDM</b>		Un processus inadéquat de prise de décision en collaborative (la façon dont les intervenants opérationnels des aéroports travaillent ensemble au moyen d'une plateforme et des procédures de partage d'information en collaboration avec l'aéroport comme base pour la mise en œuvre de l'A-CDM), réduira les améliorations opérationnelles des aéroports.				
23.	[APIRG Conc. 19/06] AFI eANP	<b>B1-ACDM</b>		Un processus inadéquat de prise de décision en collaborative (la façon dont les partenaires opérationnels des aéroports travaillent ensemble) entravera les améliorations opérationnelles des aéroports et de l'ATM. Cela implique la mise en œuvre d'une planification concertée des opérations aéroportuaires (AOP) et, si nécessaire, d'un centre d'opérations aéroportuaires (APOC).				



## DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION

GESTION DU TRAFIC AERIEN (ATM)								
Document Référence ICAO	Description/Domaine	Date Première Notification	Observations/ Impact de non mise en œuvre	Action par les Etats	Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)	Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard	Status	
<b>CLASSIFICATION DES ESPACES AERIENS [annexe 11, 2.6]</b>								
24.	[Annex 11 Para 2.6]  [AFI/7 Rec. 5/21]	<b>Désignation de l'espace aérien</b>		L'utilisation d'une désignation non standard de l'espace aérien ATS peut conduire à une mauvaise compréhension du type de services ATS disponibles, ce qui entraîne une inefficacité dans la gestion du trafic et a des répercussions sur la sécurité des vols.				
<b>NAVIGATION FONDÉE SUR LA PERFORMANCE [Annexe 11, 2.7] [Résolution A37]</b>								
25.	[Annex 11, Para 2.7]  AFI/7 Rec. 6/9  APIRG 18 CONC. 18/09	<b>Mise en œuvre du plan national PBN</b>		L'absence de mise en œuvre d'un plan national PBN entraînera l'incapacité d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre des objectifs mondiaux de mise en œuvre du PBN et aura donc un impact sur la gestion efficace du trafic.				
26.	[A37 Resolution]  [AFI/7 Conc. 5/7]	<b>Mise en œuvre des routes PBN RNAV et RNP</b>		Un nombre insuffisant de routes RNAV/RNP a des répercussions sur la gestion efficace du trafic, la sécurité des vols et l'environnement.				
27.	[A37 Resolution]	<b>Mise en œuvre des procédures d'approche PBN avec guidage vertical (APV)</b>		Mise en œuvre insuffisante des approches RNP avec/sans guidage vertical				

**DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION**

GESTION DU TRAFIC AERIEN (ATM)								
	Document Référence ICAO	Description/Domaine	Date Première Notification	Observations/ Impact de non mise en œuvre	Action par les Etats	Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)	Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard	Status
28.	[A37 Resolution]	<b>Mise en œuvre des routes terminales RNAV/RNP (CCO/CDO)</b>		Une mise en œuvre inefficace des routes terminales RNAV/RNP (CCO/CDO) a des répercussions sur l'environnement et sur les économies de carburant.				
29.	AFI ASBU Plan/ APIRG/19	<b>Mise en œuvre du bloc ASBU BO-APTA</b>		Le manque d'optimisation des procédures d'approche, y compris le guidage vertical, a des répercussions sur la sécurité des vols.				
30.	AFI ASBU Plan/ APIRG/19	<b>Mise en œuvre du bloc ASBU BO-FRTO</b>		L'absence d'amélioration des opérations grâce à des trajectoires en route améliorées entraîne une gestion inefficace du trafic et a des répercussions sur la sécurité des vols.				
31.	AFI ASBU Plan/ APIRG/19	<b>Mise en œuvre de l'ABSU BO-TBO, CDO, et CCO</b>		L'absence d'amélioration de la flexibilité et de l'efficacité des profils de descente (CDO) et des opérations de montée continue (CCO) a des répercussions sur l'environnement et les économies de carburant.				
32.	AFI ASBU Plan/ APIRG/19	<b>Mise en œuvre du BO-SNET de l'ASBU</b>		Le manque d'efficacité des filets de sauvegarde au sol a des répercussions sur la sécurité des vols et entraîne une gestion inefficace du trafic.				
33.	AFI ASBU Plan/ APIRG/19	<b>Mise en œuvre de l'ASBU BO-RSEQ et WAKE</b>		L'absence d'un système AMAN/DMAN efficace peut entraîner une gestion inefficace du trafic et peut causer des retards.				

**DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION**

GESTION DU TRAFIC AERIEN (ATM)								
	Document Référence ICAO	Description/Domaine	Date Première Notification	Observations/ Impact de non mise en œuvre	Action par les Etats	Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)	Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard	Status
34.	AFI ASBU Plan/ APIRG/19	<b>Mise en œuvre de l'ASBU BO-ASEP</b>		Manque de conscience de la situation du trafic aérien (ATSA)				
35.	AFI ASBU Plan/ APIRG/19	<b>Mise en œuvre de l'ASBU BO-OPFL</b>		Accès amélioré aux niveaux de vol optimaux grâce aux procédures de montée et de descente utilisant l'ADS-B.				
36.	AFI ASBU Plan/ APIRG/19	<b>Mise en œuvre de l'ASBU BO-TBO</b>		L'absence d'amélioration de la sécurité et de l'efficacité par l'application initiale de la liaison de données en route peut avoir un impact sur la sécurité des vols.				
37.	ICAO Doc.8168 PANSOPS	<b>Mise en place d'un bureau de supervision du PANS-OPS</b>		Une mise en œuvre inefficace des structures de supervision PANS-OPS au sein des AAC peut conduire à des procédures de vol mal conçues qui peuvent avoir un impact sur la sécurité des vols.				
38.	[ICAO PBCS DOC 9869] APIRG 20 CONC. 20/09	<b>PBCS : Base de données de l'Etat sur le statut d'approbation/de retrait de RSP 180/RCP 240</b>		L'absence de mise en œuvre d'une base de données nationale peut conduire à l'exclusion des espaces aériens PBCS et à des opérations de vol inefficaces.				

**DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION**

<b>GESTION DU TRAFIC AERIEN (ATM)</b>								
	<b>Document Référence ICAO</b>	<b>Description/Domaine</b>	<b>Date Première Notification</b>	<b>Observations/ Impact de non mise en œuvre</b>	<b>Action par les Etats</b>	<b>Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)</b>	<b>Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard</b>	<b>Status</b>
39.	[Annex 11, 2.27.1]	<b>Mise en œuvre du plan de sécurité de l'Etat (SSP)</b>		L'absence de mise en œuvre d'un PNS robuste et efficace conduit à l'incapacité de superviser les niveaux de sécurité dans la fourniture de services, ce qui entraînera l'incapacité de l'Etat à garantir un niveau acceptable de sécurité dans la fourniture de services ATS.				
40.	[Annex 11, 2.27.3] [PANS-ATM, Doc. 4444 Chapter 2]	<b>Mise en œuvre du système de gestion de la sécurité (SMS)</b>		L'absence de mise en œuvre d'un SMS robuste et efficace conduit à l'incapacité d'atteindre ou de garantir un niveau acceptable de sécurité dans la fourniture des services ATS.				
<b>COMPETENCES LINGUISTIQUES [Annexe 11, 2.29]</b>								
41.	[Annex 1 Annex 11] [A37-10 Resolution] [AFI/7 RAN]	<b>Respect des exigences en matière de compétence en langue anglaise (ELP)</b>		Le manque de conformité avec les exigences ELP peut entraîner des problèmes de communication et donc un risque pour la sécurité des vols.				
42.	[PANS-ATM Doc. 4444 Chapter 12]	<b>Phraséologie</b>		L'utilisation d'une phraséologie non standard dans la fourniture des services ATS peut entraîner une confusion et une mauvaise interprétation des instructions, ce qui peut avoir une incidence sur la sécurité de la navigation aérienne.				
<b>GESTION DE L'ESPACE AERIEN (ASM)</b>								

## DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION

GESTION DU TRAFIC AERIEN (ATM)								
	Document Référence ICAO	Description/Domaine	Date Première Notification	Observations/ Impact de non mise en œuvre	Action par les Etats	Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)	Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard	Status
43.	[AFI/7, Rec. 5/1] GPI-7	<b>Approche coopérative dans la gestion de l'espace aérien</b>		L'absence de mise en œuvre d'un système d'approche coopérative dans la gestion de l'espace aérien peut conduire à une gestion inefficace de l'espace aérien, ce qui a ensuite un impact sur la sécurité des vols et les opérations aériennes.				
44.	[Annex 11 Para 2.12]	<b>Indicateurs d'itinéraires</b>		L'utilisation d'indicatifs de route ATS non standard peut entraîner une confusion ou une mauvaise interprétation des exigences du contrôle de la circulation aérienne en matière de comptes rendus de position, ce qui peut affecter la conscience de la situation et conduire les organismes du contrôle de la circulation aérienne à fournir des minima de séparation non standard.				
45.	[PANS-ATM Doc. 4444 Chapter 2]  [ICAO SL 2017_101 Ref: AN 11/45.5-17]	<b>Nom de Code à cinq lettres (5-LNC)</b>		L'utilisation non coordonnée des Noms codés à 5 lettres (5-LNC) pour les points de cheminement peut entraîner la duplication des points de cheminement et des conflits entre des points de cheminement portant le même nom mais des coordonnées différentes et/ou une prononciation similaire de points de cheminement situés à proximité les uns des autres, ce qui a une incidence sur la sécurité des vols.				

**DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION**

GESTION DU TRAFIC AERIEN (ATM)								
	Document Référence ICAO	Description/Domaine	Date Première Notification	Observations/ Impact de non mise en œuvre	Action par les Etats	Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)	Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard	Status
46.	[AFI/7, Rec. 5/3]  [Annex 11 Para 2.17, 2.30] [PANS ATM Doc. 4444 Chap. 10]  [Doc.10088]	<b>Coordination civile/militaire</b>		L'absence de coordination civile/militaire efficace peut entraîner une utilisation dangereuse et inefficace de l'espace aérien.				
47.	[Annex 11 Para 2.12]  AFI eANP VOL II	<b>ANP – Réseau de routes</b>		La non mise en œuvre du réseau de routes régionales approuvé entraîne un manque de continuité des routes dans la région, ce qui entraîne une gestion inefficace de l'espace aérien et a un impact sur la sécurité des vols.				
48.	[AFI/7, Rec. 5/2]  [Annex 11]  [PANS ATM Doc. Chap. 15.6]  APIRG 21 CONC. 21/05	<b>Plan d'urgence</b>		L'absence d'un plan d'urgence national bien défini peut entraîner une exploitation non coordonnée et dangereuse des aéronefs pendant la perturbation des services ATS dans le ou les espaces aériens concernés.				
49.	[LIM AFI, Rec. 2/1]  APIRG 19 Conc. 19/13	<b>Sectorisation de l'espace aérien</b>		La non-application de la division uniforme entre l'espace aérien inférieur et supérieur dans les FIR et les régions OACI entraîne une gestion inefficace du trafic et a des répercussions sur la sécurité des vols.				

**DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION**

GESTION DU TRAFIC AERIEN (ATM)								
	Document Référence ICAO	Description/Domaine	Date Première Notification	Observations/ Impact de non mise en œuvre	Action par les Etats	Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)	Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard	Status
50.	[AFI/7, Rec. 5/5]  Chicago Convention - Article 3 bis	<b>Interception d'aéronefs civils</b>		La non publication des procédures d'interception dans l'AIP ou l'absence de procédures claires pour le traitement des aéronefs civils en cas d'interception peut entraîner un malentendu sur les instructions pendant l'interception, ce qui mettrait en danger l'aéronef intercepté et la vie des personnes à bord.				
51.	[AFI/7, Rec. 5/4]  Chicago Convention - Article 3 bis	<b>Interception d'aéronefs civils</b>		Non-ratification de l'article 3 bis de la Convention relative à l'aviation civile internationale. L'absence de procédures adéquates pour gérer les aéronefs interceptés entraîne un risque pour la sécurité des vols.				
52.	[AFI/7, Rec. 5/10]  [Annex 11]  [Doc 9426]	<b>SIDs et STARS</b>		La non mise en œuvre des départs normalisés aux instruments (SID) et des routes d'arrivée normalisées (STAR) entraîne une gestion inefficace du trafic et a des répercussions sur l'efficacité et la sécurité des vols.				
<b>SERVICES DE LA CIRCULATION AERIENNE (ATS)</b>								

**DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION**

<b>GESTION DU TRAFIC AERIEN (ATM)</b>								
	<b>Document Référence ICAO</b>	<b>Description/Domaine</b>	<b>Date Première Notification</b>	<b>Observations/ Impact de non mise en œuvre</b>	<b>Action par les Etats</b>	<b>Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)</b>	<b>Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard</b>	<b>Status</b>
53.	[Annex 11 Chapter 3,4&5] [APIRG 19 Conc. 19/13] [PANS ATM Doc.4444 Chap.4]	<b>Fourniture de l'ATS</b>		L'absence de services de trafic aérien là où ils sont nécessaires entraîne une gestion inefficace du trafic et a des répercussions sur la sécurité des vols.				
54.	[Annex 11 Para 2.3] [AFI/7 Rec. 5/21] [APIRG 19 Conc. 19/13]	<b>Service de contrôle régional</b>		L'absence de service de contrôle régional là où il est requis entraîne une gestion inefficace du trafic en route et a des répercussions sur la sécurité des vols.				
55.	[AFI/7 RAN Rec 14/7] [Annex 1]	<b>Compétences du personnel ATS</b>		La fourniture des services ATS par un personnel non compétent conduira à la fourniture des services ATS dangereux qui aura un impact sur la sécurité des vols.				
56.	[PANS ATM Doc. 4444 Chapter 10]	<b>Lettres d'accords ou de procédures</b>		L'absence de lettres d'accord coordonnées et signées entre les services ATS et les autres organismes ATS (ATSU) peut entraîner un manque d'uniformité dans l'application des normes de l'OACI, ce qui aurait un impact sur la sécurité des vols.				



## DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION

GESTION DU TRAFIC AERIEN (ATM)								
	Document Référence ICAO	Description/Domaine	Date Première Notification	Observations/ Impact de non mise en œuvre	Action par les Etats	Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)	Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard	Status
57.	[AFI/7, Rec. 5/6] [APIRG 23 Conc. 23/08]	<b>Lettres d'accords pour Coordination civile/militaire</b>		L'absence de lettres d'accord coordonnées et signées entre les services ATS et les militaires peut entraîner un manque d'uniformité dans l'application des normes de l'OACI, ce qui aurait un impact sur la sécurité des vols.				
58.	[PANS-ATM Doc. 4444 Chapter 4]	<b>Procédures ATC</b>		La mise en œuvre de procédures ATC inadéquates conduit à des prestations ATS incohérentes et dangereuses, ce qui a un impact sur la sécurité des vols.				
59.	[AFI/7, Rec. 5/22] [PANS ATM Doc.4444 Chap.4.4, Chap. 16.4 and Appendix 2]	<b>Planification des vols</b>		L'utilisation d'un format non standard pour les plans de vol répétitifs peut entraîner une incohérence des données de vol, une augmentation du nombre de plans de vol manquants et une éventuelle surcharge du système ATM. Cela a un impact sur la sécurité et l'efficacité des vols opérationnels.				
60.	[AFI/7, Rec. 5/26] [PANS ATM Doc.4444 Chap. 16.3 and Appendix 4]	<b>Enquête sur un incident ATS</b>		L'absence d'un système efficace de notification et d'enquête sur les incidents ATS conduit à un système de gestion de la sécurité (SGS) inefficace, ce qui entraîne la répétition d'incidents similaires et une forte probabilité d'accident d'aéronef.				

## DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION

GESTION DU TRAFIC AERIEN (ATM)								
	Document Référence ICAO	Description/Domaine	Date Première Notification	Observations/ Impact de non mise en œuvre	Action par les Etats	Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)	Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard	Status
61.	[PANS-ATM Doc. 4444 Chap. 16.5]  [ICAO Cir. 331]  [APIRG Conc.17/43]  [APIRG 20 Conc. 20/19]	<b>Procédures de décalage latéral stratégique (SLOP)</b>		L'absence de mise en œuvre du SLOP augmente le risque de collision entre aéronefs.				
62.	[PANS-ATM Doc. 4444]  [Doc 7030]	<b>Système d'attribution des niveaux de vol (FLAS)</b>		L'application d'une restriction excessive du niveau de vol dans l'espace aérien RVSM entraîne une utilisation non efficace de l'espace aérien RVSM et a des répercussions sur l'efficacité et la sécurité des vols.				
63.	[AFI/6, Rec. 7/11]  [PANS-ATM Doc. 4444 Chap. 12]	<b>Procédures de radiotéléphonie</b>		Le manque d'applicabilité des phraséologies et des procédures standard de radiotéléphonie peut créer une confusion et avoir un impact sur la sécurité de la navigation aérienne.				
64.	[PANS-ATM Doc. 4444 Chapter 5]	<b>Normes de séparation</b>		L'utilisation de minima de séparation non standard augmente le risque d'incidents de trafic aérien, notamment d'accidents.				

## DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION

GESTION DU TRAFIC AERIEN (ATM)								
	Document Référence ICAO	Description/Domaine	Date Première Notification	Observations/ Impact de non mise en œuvre	Action par les Etats	Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)	Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard	Status
65.	[Annex 11 Chapter 7]  [PANS ATM Doc 4444 Chap. 4.12]	<b>Fourniture d'informations Météo à l'ATS</b>		L'absence d'informations MET précises et opportunes pour les pilotes peut affecter les décisions opérationnelles et la sécurité des opérations.				
MINIMA DE SEPARATION VERTICALE REDUITS (RVSM)								
66.	[SP AFI/RAN Rec. 5/21]  [APIRG 23 CONC 23/03]	<b>Données RVSM</b>		Le manque de soumission des données mensuelles RVSM à l'ARMA entraîne un manque de données utilisées pour calculer l'évaluation du risque critique (CRA), ce qui a un impact sur la sécurité des vols.				
67.	[Doc 9574]  [Annex 11 Para 3.3.5.1]  [SP AFI/RAN Rec 5/21]  [APIRG 23 CONC. 23/03]	<b>Grand écart de hauteur</b>		La non-déclaration des LHD conduit à des tendances dangereuses et à l'incapacité de détecter les points chauds. Elle entraîne également un manque d'informations utilisées pour calculer le niveau de sécurité cible (TLS) total dans l'évaluation annuelle du risque de collision.				

**DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION**

<b>GESTION DU TRAFIC AERIEN (ATM)</b>								
	<b>Document Référence ICAO</b>	<b>Description/Domaine</b>	<b>Date Première Notification</b>	<b>Observations/ Impact de non mise en œuvre</b>	<b>Action par les Etats</b>	<b>Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)</b>	<b>Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard</b>	<b>Status</b>
68.	[Doc.4444 Chap. 4.4.1.4 (b)] [Annex 6] [APIRG 22 & RASG AFI/5 Conc. 23/1/04]	<b>Approbations et surveillance RVSM</b>		Le manque d'informations actualisées sur les aéronefs approuvés RVSM entraîne un risque pour les opérations de vol dans l'espace aérien RVSM.				
69.	[Annex 6]	<b>Surveillance de la hauteur à long terme (LTHM)</b>	2006	Le non-respect des exigences relatives au LTHM peut entraîner des restrictions d'exploitation dans l'espace aérien RVSM mondial, ce qui a un impact sur l'efficacité et la sécurité des vols.				
<b>SERVICE D'INFORMATION DE VOL (FIS)</b>								
70.	[AFI/6, Rec. 6/12]	<b>Service d'information de vol d'aérodrome (AFIS)</b>		L'absence d'AFIS peut entraîner une gestion inefficace du trafic d'aérodrome et avoir un impact sur la sécurité de la navigation aérienne.				
71.	[AFI/7, Rec. 5/12]	<b>Couverture radio VHF</b>		L'absence de communication bidirectionnelle entre les organismes ATS et les aéronefs entraîne une gestion inefficace du trafic et a des répercussions sur la sécurité des vols.				
72.	[AFI/6, Rec. 6/15]	<b>Service consultatif de la circulation aérienne (ADS)</b>		L'absence d'ADS peut avoir un impact sur la sécurité de la navigation aérienne				

## DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION

GESTION DU TRAFIC AERIEN (ATM)								
Document Référence ICAO	Description/Domaine	Date Première Notification	Observations/ Impact de non mise en œuvre	Action par les Etats	Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)	Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard	Status	
EXIGENCES DE L'ATS EN MATIÈRE DE COMMUNICATIONS PAR LE SERVICE FIXE AERONAUTIQUE								
73.	[LIM AFI, Rec. 10/36]	<b>Circuits de parole directe ATS</b>		Le manque de coordination en temps utile des informations sur le trafic entraîne une gestion inefficace du trafic aérien.				
74.	[AFI/7, Rec. 5/24]	<b>Communications</b>		Le manque de systèmes de communication de routine ou la vétusté des systèmes de communication peuvent entraîner un manque d'interopérabilité/intégration qui conduit à une mauvaise coordination du trafic et à une gestion inefficace du trafic.				
75.	[AFI/7, Rec. 5/14]	<b>VOLMET</b>		Absence de HF et VHF pour les diffusions VOLMET. Un échange inadéquat d'informations VOLMET entre les organismes ATS et les aéronefs peut entraîner un risque pour la sécurité des vols.				
RECHERCHE ET SAUVETAGE (SAR)								

**DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION**

<b>GESTION DU TRAFIC AERIEN (ATM)</b>								
	<b>Document Référence ICAO</b>	<b>Description/Domaine</b>	<b>Date Première Notification</b>	<b>Observations/ Impact de non mise en œuvre</b>	<b>Action par les Etats</b>	<b>Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)</b>	<b>Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard</b>	<b>Status</b>
76.	[Annex 12, Chapter 3] [AFI/7 Rec. 6/3] [APIRG 23 Conc. 23/07]	<b>Accords SAR</b>		L'absence d'accords SAR entre les Etats / RCC voisins peut nuire à la sécurité des personnes en détresse lorsque les recherches chevauchent les frontières nationales.				
77.	[Annex 12, Section 4.3]	<b>Organismes SAR</b>		Le manque d'organismes de recherche et de sauvetage adéquatement équipés et formés et de fournitures médicales et de survie adéquates peut sérieusement affecter la conduite et le résultat de l'opération de recherche et de sauvetage.				
78.	[AFI/7 Rec. 6/5]	<b>Formation SAR</b>		Le manque de formation officielle et de recyclage du personnel de SAR peut nuire à l'efficacité des opérations de SAR.				
79.	[Annex 12, Section 4.4]	<b>Exercices de recherche et de sauvetage (SAREX)</b>		L'absence de formation régulière du personnel de recherche et de sauvetage et l'absence d'exercices réguliers de recherche et de sauvetage peuvent empêcher d'atteindre une efficacité maximale dans les opérations de recherche et de sauvetage.				

## DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION

GESTION DU TRAFIC AERIEN (ATM)								
	Document Référence ICAO	Description/Domaine	Date Première Notification	Observations/ Impact de non mise en œuvre	Action par les Etats	Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)	Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard	Status
80.	[AFI/7 Rec. 6/1]  [AFI/7 Rec. 6/2]  [APIRG 23 Conc. 23/07]	<b>SAR assisté par satellite</b>		L'absence de mise en œuvre de procédures permettant de recevoir des signaux SAR assistés par satellite entraînera des difficultés de détection, d'identification et de localisation des ELT 406 MHz activés et une perte du temps précieux pour les opérations SAR.				

## DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION

### COMMUNICATION NAVIGATION AND SURVEILLANCE (CNS)

Document Référence ICAO	Description/Domaine	Date Première Notification	Observations/ Impact de non mise en œuvre	Action par les Etats	Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)	Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard	Status
<b>COMMUNICATION</b>							
81.	[AFI/7, Rec. 5/24] Annex 10 Vol.2 &3	<b>Amélioration des communications</b>		Systèmes de communication peu fiables			
82.	[LIM AFI, Rec. 10/36] Annex 10 Vol 2 Chap.4 Para4.2	<b>Mise en œuvre de circuits de parole directe ATS</b>		Communication vocale sol/sol non disponible			
83.	[APIRG Conc. 19/25]	<b>Mise en œuvre de la VoIP</b>		Système de commutation de communication vocale sol/sol non disponible			
84.	[APIRG Conc. 21/26]	<b>Mise en œuvre de l'AIDC</b>		Indisponibilité de communication de coordination automatisée de données sol/sol entre les organismes ATS			
85.	[AFI/7, Rec. 9/7] Annex 10 Vol 2	<b>Réseau de télécommunication fixe aéronautique (RSFTA)</b>		Indisponibilité de communication des messages alphanumériques sol/sol entre les organismes ATS			
86.	[AFI/7, Rec. 9/5] Annex 10 Vol 2	<b>Gestion du centre COM RSFTA</b>		Perte potentielle de la communication des messages alphanumériques			



**DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION**

**COMMUNICATION NAVIGATION AND SURVEILLANCE (CNS)**

	<b>Document Référence ICAO</b>	<b>Description/Domaine</b>	<b>Date Première Notification</b>	<b>Observations/ Impact de non mise en œuvre</b>	<b>Action par les Etats</b>	<b>Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)</b>	<b>Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard</b>	<b>Status</b>
87.	[AFI/7, Rec. 9/4] Annex 10 Vol 2	<b>Circuits RSFTA/performance</b>		Perte potentielle de performance de la communication des messages alphanumériques				
88.	[AFI/7, Rec. 9/3] Annex 10 Vol 2	<b>Efficacité du RSFTA</b>		Perte potentielle d'efficacité de la communication des messages alphanumériques				
89.	[APIRG Conc. 20/22]	<b>Circuits AMHS/performance</b>		Perte potentielle de performance de la communication des messages numériques				
90.	[AFI/6, Rec. 12/26]	<b>Formation du personnel AFS</b>		Manque de personnel technique et opérationnel capable de gérer les tâches techniques liées au bon fonctionnement des circuits AFS.				
91.	[LIM AFI, Rec. 7/13]	<b>Visites de liaison par le personnel du centre de communication</b>		Manque d'assistance et d'orientation du personnel technique dans la conduite du bon fonctionnement et de l'exploitation des circuits AFS				
92.	[AFI/7, Rec. 9/10]	<b>Diffusion par satellite</b>		Indisponibilité d'une communication régionale large diffusée par satellite				

**DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION**

**COMMUNICATION NAVIGATION AND SURVEILLANCE (CNS)**

	<b>Document Référence ICAO</b>	<b>Description/Domaine</b>	<b>Date Première Notification</b>	<b>Observations/ Impact de non mise en œuvre</b>	<b>Action par les Etats</b>	<b>Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)</b>	<b>Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard</b>	<b>Status</b>
93.	[AFI/7, Rec. 5/12] Annex 10 Vol 2	<b>Mise en œuvre de la couverture radio VHF</b>		Communication vocale air/sol en duplex peu fiable				
94.	[AFI/6, Rec. 13/4]	<b>Fourniture du SELCAL</b>		Communication vocale air/sol en duplex peu fiable				
95.	[Annex 11, Chapter 6]	<b>Manque d'installations de communication essentielles pour soutenir la fourniture de l'ATS (interne et externe)</b>		Indisponibilité de communication vocale sol/sol				
96.	[AFI/6, Rec. 13/3]	<b>Meilleure utilisation du service mobile aéronautique (HF)</b>		Communication vocale air/sol en duplex peu fiable				
97.	[AFI/7, Rec. 5/14]	<b>Emissions VOLMET HF et VHF</b>		Communication vocale air/sol en duplex peu fiable				
98.	[APIRG Conc.17/25]	<b>Mise en œuvre des communications contrôleur-pilote par liaison de données (CPDLC)</b>		Communication air/sol par liaison de données duplex peu fiable				
99.	[APIRG Conc.17/26]	<b>Mise en œuvre de la communication de performances requises (RCP)</b>		Communication par liaison de données air/sol duplex inefficace				

## DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION

### COMMUNICATION NAVIGATION AND SURVEILLANCE (CNS)

Document Référence ICAO	Description/Domaine	Date Première Notification	Observations/ Impact de non mise en œuvre	Action par les Etats	Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)	Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard	Status
100.	[AFI/6, Rec. 13/12, FASID Table ATS 2] <b>Emissions VOLMET HF</b>		Indisponibilité du système de diffusion des informations MET				
<b>NAVIGATION (FASID Tableau CNS 3)</b>							
101.	[Doc. 9718 Vol II] <b>Principes de planification des aides de radionavigation</b>		Absence potentielle d'ARNS				
102.	[AFI/6, Rec. 14/1] <b>Test des aides de radionavigation</b>		Signal potentiellement imprécis émis par les aides de radionavigation				
103.	[AFI/6, Rec. 14/3] <b>Fiabilité du fonctionnement des aides de radionavigation</b>		Signal potentiellement peu fiable émis par les aides de radionavigation				
<b>SURVEILLANCE (FASID Tableaux CNS 4A and 4B)</b>							
104.	[AFI/7, Conc. 11/2] <b>Application des procédures d'attribution d'adresses d'aéronefs à 24 bits</b>		Risques potentiels de dysfonctionnement du service SSR Mode S en raison de procédures non harmonisées pour l'attribution d'adresses 24 bits aux aéronefs.				

**DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION**

**COMMUNICATION NAVIGATION AND SURVEILLANCE (CNS)**

	<b>Document Référence ICAO</b>	<b>Description/Domaine</b>	<b>Date Première Notification</b>	<b>Observations/ Impact de non mise en œuvre</b>	<b>Action par les Etats</b>	<b>Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)</b>	<b>Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard</b>	<b>Status</b>
105.	[PANS-ATM Chapter 8]	<b>Manque d'installations de surveillance essentielles pour soutenir la fourniture de l'ATS</b>		Absence de services de surveillance pour soutenir la fourniture des services ATS				
106.	[APIRG Conc.17/31]	<b>Mise en œuvre de la surveillance dépendante automatique (ADS-C)</b>		Absence de fourniture de services de surveillance pour soutenir la fourniture des services ATS dans l'espace aérien océanique et continental éloigné.				
107.	[APIRG Conc. 20/09 APIRG Conc.21/09]	<b>Mise en œuvre des performances de surveillance requises RSP</b>		Service inefficace de surveillance par liaison de données duplex air/sol				
108.	[APIRG Conc. 21/33 APIRG Conc. 22/40]	<b>Mise en œuvre de la surveillance dépendante automatique (ADS-B)</b>		Absence de services de surveillance pour soutenir la fourniture des services ATS				
<b>SPECTRE</b>								
109.	[LIM AFI, Rec. 9/3]	<b>Listes d'utilisation des fréquences LF/MF, bandes de 108 MHz à 117,975 MHz et de 960 MHz à 1 215 MHz</b>		Risques potentiels d'interférences nuisibles				

**DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION**

**COMMUNICATION NAVIGATION AND SURVEILLANCE (CNS)**

	<b>Document Référence ICAO</b>	<b>Description/Domaine</b>	<b>Date Première Notification</b>	<b>Observations/ Impact de non mise en œuvre</b>	<b>Action par les Etats</b>	<b>Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)</b>	<b>Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard</b>	<b>Status</b>
110.	[Doc 9718]	<b>Critères de séparation géographique pour les communications VHF air-sol</b>		Risques potentiels d'interférences nuisibles				
111.	[APIRG Conc. 13/18]	<b>Stabilité en fréquence et caractéristique de rejet effectif du canal adjacent dans le mobile VHF</b>		Risques potentiels d'interférences nuisibles				
112.	[LIM AFI, Rec. 8/5]	<b>Élimination des interférences sur les fréquences AMS</b>		Absence ou mauvaise qualité de la communication duplex air/sol				
113.	[LIM AFI, Rec. 8/6]	<b>Mesures visant à réduire les interférences nuisibles des systèmes porteurs</b>		Absence ou mauvaise qualité de la communication duplex air/sol				
114.	[Doc 9718 Vol 2]	<b>Liste d'utilisation des fréquences VHF</b>		Absence ou mauvaise qualité de la communication duplex air/sol				
115.	[AFI/6, Rec. 13/13]	<b>Notification des assignations de fréquence</b>		Non mise à jour des listes COM régionales et mondiales				
116.	[AFI/6, Rec. 13/14]	<b>Canaux VHF pour le contrôle d'aérodrome et d'approche</b>		Risque de congestion des canaux VHF de l'aérodrome				

**DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION**

**COMMUNICATION NAVIGATION AND SURVEILLANCE (CNS)**

<b>COMMUNICATION NAVIGATION AND SURVEILLANCE (CNS)</b>								
	<b>Document Référence ICAO</b>	<b>Description/Domaine</b>	<b>Date Première Notification</b>	<b>Observations/ Impact de non mise en œuvre</b>	<b>Action par les Etats</b>	<b>Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)</b>	<b>Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard</b>	<b>Status</b>
117.	[AFI/6, Rec. 14/4]	<b>Notification des fréquences assignées aux aides de radionavigation</b>		Non mise à jour des listes COM régionales et mondiales				
118.	[AFI/7, Rec. 10/2]	<b>Critères de séparation géographique pour les installations VOR et/ou VOR/DME dans la région AFI</b>		Risques d'interférences nuisibles entre les aides radio à la navigation VHF/UHF				
119.	[AFI/7, Rec. 10/3]	<b>Critères de séparation géographique pour les installations ILS dans la région AFI</b>		Risques d'interférences nuisibles entre systèmes d'atterrissage VHF/UHF				
120.	[APIRG Conc. 20/30]	<b>Fréquence de station VSAT non enregistrée dans le registre principal international des fréquences de l'UIT (IMIFR)</b>		Absence de protection et risque d'interférences nuisibles				
<b>MODULES ASBU- COMMUNICATION NAVIGATION ET SURVEILLANCE (CNS)</b>								
121.	[GANP Doc.; 9750 APIRG Conc 19/39]	<b>B0-FICE : Interopérabilité, efficacité et capacité par l'intégration sol-sol</b>		Absence d'interconnexion et d'interopérabilité entre les systèmes CNS/ATM des Organisme ATS voisins				
122.	[GANP Doc.; 9750]	<b>B0-ASUR : Capacité initiale de surveillance terrestre</b>		Absence de systèmes de surveillance au sol				

**DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION**

**COMMUNICATION NAVIGATION AND SURVEILLANCE (CNS)**

	<b>Document Référence ICAO</b>	<b>Description/Domaine</b>	<b>Date Première Notification</b>	<b>Observations/ Impact de non mise en œuvre</b>	<b>Action par les Etats</b>	<b>Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)</b>	<b>Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard</b>	<b>Status</b>
123.	APIRG Conc 19/39]	<b>B0-APTA : Optimisation des procédures d'approche, y compris le guidage vertical</b>		Absence de capacité d'atterrissage CAT I				
124.	[GANP Doc;. 9750	<b>B0-ACAS : Améliorations de l'ACAS</b>		Absence d'un système amélioré de séparation pour éviter les collisions				
125.	<b>APIRG Conc 19/39]</b>	<b>B0-TBO : Amélioration de la sécurité et de l'efficacité grâce à l'application initiale de la liaison de données en route (Data Link En-Route)</b>		Communication air/sol par liaison de données duplex peu fiable				

## DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION

### GESTION DE L'INFORMATION AERONAUTIQUE (AIM)

	Document Référence ICAO	Description/Domaine	Date Première Notification	Observations/ Impact de non mise en œuvre	Action par les Etats	Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)	Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard	Status
<b>BUREAU NOTAM INTERNATIONAL</b>								
126.	Annex 15: chapter 6  PANS-AIM: chapter 6, appendices 3,4,5,7	<b>Service NOTAM</b>		Afin de répondre aux besoins opérationnels des utilisateurs, il est essentiel de fournir des informations opportunes et adaptées. L'absence d'émission en temps utile de NOTAM pertinents sur le statut et l'Etat de l'infrastructure des services de navigation aérienne peut affecter la conduite sûre et efficace des opérations de vol.				
<b>BUREAU CARTOGRAPHIE</b>								
127.	Annex 15: chapter 5  Annex 4: all chapters  PANS-AIM: chapter 5, appendix 2  PANS-OPS: part I, chapter 9 and all "promulgation" chapters	<b>Service de cartographie</b>		L'annexe 4 exige que chaque Etat contractant assure la disponibilité des cartes requises, soit en produisant lui-même les cartes, soit en faisant en sorte qu'elles soient produites par un autre Etat contractant ou par une agence. La non-fourniture de cartes aéronautiques à jour et répondant aux besoins opérationnels peut avoir un impact sur la sécurité de la navigation aérienne.				



**DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION**

**GESTION DE L'INFORMATION AERONAUTIQUE (AIM)**

	<b>Document Référence ICAO</b>	<b>Description/Domaine</b>	<b>Date Première Notification</b>	<b>Observations/ Impact de non mise en œuvre</b>	<b>Action par les Etats</b>	<b>Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)</b>	<b>Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard</b>	<b>Status</b>
<b>BUREAU PUBLICATION</b>								
128.	Annex 15: chapter 5 PANS-AIM: chapter 5, appendix 2 PANS-OPS: part III, section 5	<b>Service de publication d'information aéronautique</b>		L'AIP constitue la source de base pour les informations aéronautiques de nature permanente et de longue durée.  La non-fourniture d'un AIP au format standard, de qualité assurée et régulièrement mis à jour peut mettre en péril la sécurité de la navigation aérienne.				
<b>UNITE AIS D'AERODROME/HELIPORT</b>								
129.	Annex 15: chapter 5 PANS-AIM: chapter 5	<b>Service de briefing avant le vol</b>		Pour tout aéroport utilisé pour des opérations aériennes internationales, les informations aéronautiques d'importance opérationnelle relatives aux étapes de la route au départ de l'aéroport sont fournies au personnel des opérations aériennes. Le manque d'informations avant le vol peut affecter la planification des vols et la sécurité de la navigation aérienne.				

**DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION**

<b>GESTION DE L'INFORMATION AERONAUTIQUE (AIM)</b>								
	<b>Document Référence ICAO</b>	<b>Description/Domaine</b>	<b>Date Première Notification</b>	<b>Observations/ Impact de non mise en œuvre</b>	<b>Action par les Etats</b>	<b>Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)</b>	<b>Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard</b>	<b>Status</b>
130.	Annex 15: chapter 5	<b>Service d'information après vol</b>		<p>Les informations concernant l'Etat et le fonctionnement des installations ou des services de navigation aérienne, ou les informations relatives à la présence de dangers liés à la faune, signalés par les équipages de vol, sont essentielles pour la sécurité des autres vols.</p> <p>Le manque de mise en œuvre d'un service d'information après le vol efficace ne permettra pas de mettre à jour l' AIS avec les informations opérationnelles importantes notées par les équipages de vol.</p>				
<b>MODULES ASBU</b>								
131.	APIRG conclusion 19/6	<b>B0-DATM : Amélioration du service par la gestion numérique de l'information aéronautique</b>		<p>La nécessité d'un échange interopérable des données et informations aéronautiques exige de les fournir sous forme numérique et de se conformer aux exigences en matière d'échange de données numériques.</p> <p>Le manque d'automatisation de l' AIS et de mise en œuvre de produits aéronautiques centrés sur les données numériques augmentent le risque d'erreurs humaines lors du traitement des informations aéronautiques et réduisent l'efficacité de l' AIS.</p>				

## DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION

GESTION DE L'INFORMATION AERONAUTIQUE (AIM)								
	Document Référence ICAO	Description/Domaine	Date Première Notification	Observations/ Impact de non mise en œuvre	Action par les Etats	Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)	Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard	Status
132.	Annex 15: chapters 1,3,6	<b>DAIM-B1/1 : Fourniture de données et d'informations aéronautiques de qualité assurée</b>		La non-application du système de gestion de la qualité appliqué à l'AIM et la non-utilisation des systèmes de référence communs (WGS84 et AIRAC) conduisent à l'incapacité de fournir des données et des informations aéronautiques de la qualité requise.				
133.	Annex 15: chapters 5	<b>DAIM-B1/3 : Fourniture des ensembles de données numériques de terrain</b>		La nécessité d'un échange interopérable des données de terrain exige de fournir les données sous forme numérique et de se conformer aux exigences d'échange de données numériques.				
134.	Annex 15: chapters 5	<b>DAIM-B1/4 : Fourniture des ensembles de données numériques d'obstacles</b>		La nécessité d'un échange interopérable de données sur les obstacles exige de fournir les données sous forme numérique et de se conformer aux exigences en matière d'échange de données numériques.				

**DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION**

**METEOROLOGIE AERONAUTIQUE (MET)**

	<b>Document Référence ICAO</b>	<b>Description/Domaine</b>	<b>Date Première Notification</b>	<b>Observations/ Impact de non mise en œuvre</b>	<b>Action par les Etats</b>	<b>Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)</b>	<b>Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard</b>	<b>Status</b>
135.	Annex 3, Chapter 9, App. 8	<b>Services de briefing de vol</b>		Les carences dans la fourniture aux utilisateurs aéronautiques des dernières informations disponibles sur les conditions météorologiques existantes et/ou prévues le long de la route à suivre, à l'aérodrome d'atterrissage prévu, aux aérodromes de dégagement et aux autres aérodromes, le cas échéant, peuvent entraîner des problèmes de sécurité pour les aéronefs.				
136.	Annex 3, Chapter 3, 4; App. 2,3  AFI eANP Volume II Part V, Table II-2, 3 ; §2.2, §2.3, §2.8, §2.11, §2.12	<b>Services d'observations et de rapports MET</b>		L'absence de rapports de routine locaux et de rapports spéciaux locaux (diffusés sur l'aérodrome d'origine) peut priver les aéronefs à l'arrivée/au départ d'informations sur les conditions météorologiques dangereuses à l'aéroport, ce qui constitue un risque pour la sécurité. L'absence de rapports de routine et de rapports spéciaux (diffusés au-delà de l'aérodrome d'origine dans un format approprié) peut affecter l'efficacité de la planification des vols ainsi que l'efficacité et la sécurité des aéronefs en vol en cas de défaillance des services de diffusion VOLMET et D-VOLMET.				

**DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION**

**METEOROLOGIE AERONAUTIQUE (MET)**

	<b>Document Référence ICAO</b>	<b>Description/Domaine</b>	<b>Date Première Notification</b>	<b>Observations/ Impact de non mise en œuvre</b>	<b>Action par les Etats</b>	<b>Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)</b>	<b>Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard</b>	<b>Status</b>
137.	Annex 3, Chapter 3, 6; App. 2,5  AFI eANP Volume II Part V Table II-2, §2.4 - §2.8, §3.5, §3.6	<b>Prévisions météorologiques aéronautiques</b>		Le manque de fourniture de prévisions météorologiques aéronautiques ou la fourniture des prévisions météorologiques aéronautiques non conformes aux SARP de l'OACI peut affecter les opérations aériennes, notamment les phases de descente, d'atterrissage et de décollage.				
138.	Annex 3, Chapter 7; App. 6  AFI eANP Part V Table II-1, Tableau II-2	<b>Services d'alertes météorologiques aéronautiques</b>		L'absence de mise à disposition d'informations sur les phénomènes météorologiques dangereux sur l'aérodrome sous forme d'avertissements météorologiques aéronautiques (AD WRNG, WS WRNG et alertes) peut entraîner des problèmes de sécurité pour les aéronefs au sol, les avions stationnés et les installations et services de l'aérodrome. Les aéronefs sur la trajectoire d'approche ou de décollage ou en approche indirecte pourraient rencontrer des Cisaillements de Vent dans les trajectoires d'approche et de décollage.				

**DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION**

**METEOROLOGIE AERONAUTIQUE (MET)**

	<b>Document Référence ICAO</b>	<b>Description/Domaine</b>	<b>Date Première Notification</b>	<b>Observations/ Impact de non mise en œuvre</b>	<b>Action par les Etats</b>	<b>Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)</b>	<b>Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard</b>	<b>Status</b>
139.	Annex 3, Chapter 8; App. 7	<b>Services d'informations climatologiques aéronautiques</b>		Le manque d'informations climatologiques peut poser des problèmes pour la planification des vols, en particulier lorsque les informations en temps réel font défaut. L'absence d'informations climatologiques peut susciter des inquiétudes chez les utilisateurs aéronautiques, tels que l'AGA, etc.				
140.	Annex 3, Chapter 3,7; App.6  AFI eANP Volume II Part V Table II-1 ; §2.8, §2.9, §3.5	<b>Services SIGMET</b>		L'absence de fourniture d'informations SIGMET conformément aux SARP de l'OACI relatives à la MET privera les aéronefs en vol d'informations sur les phénomènes météorologiques dangereux en croisière, ce qui pourrait nuire à la sécurité des vols à en hautes altitudes.				
141.	Annex 3; Chapter 3,7; App.6	<b>Services AIRMET (le cas échéant)</b>		L'incapacité à fournir aux usagers de l'espace aérien opérant dans les basses couches les informations sur les phénomènes dangereux en croisière (y compris l'évolution de ces phénomènes dans le temps et l'espace), peut entraîner des risques de sécurité pour les vols à basse altitude .				

## DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION

### METEOROLOGIE AERONAUTIQUE (MET)

	Document Référence ICAO	Description/Domaine	Date Première Notification	Observations/ Impact de non mise en œuvre	Action par les Etats	Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)	Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard	Status
142.	Annex 3; Chapter 6, App. 5	<b>Services GAMET</b>		L'absence de prévisions de zone couvrant la couche située entre le sol et le niveau de vol 100 (ou jusqu'au niveau de vol 150 dans les zones montagneuses, ou plus haut, si nécessaire) peut présenter des risques de sécurité aux aéronefs évoluant à ces niveaux bas.				
143.	Annex 3; Chapter 5; App. 4,6	<b>AIREP</b>		L'absence de air-reports / air-reports spéciaux peut priver les aéronefs d'informations pertinentes sur les phénomènes météorologiques (givrage, TURB, WS, éruption volcanique, cendres volcaniques), ce qui peut nuire à la sécurité des autres aéronefs dans les zones touchées.				
144.	Annex 3, Chapter 3; App.2 AFI eANP Volume I Part V §2.1, §2.1	<b>Services WAFS</b>		Dans la région Afrique-océan Indien, les produits WAFS sous forme numérique devraient être diffusés aux Etats AFI par le WAFC Londres en utilisant le service FTP sécurisé SADIS et/ou le WIFS. L'absence de développement des capacités de l'Etat à recevoir et à diffuser les services WAFS conformément aux SARP de l'OACI posera principalement des problèmes de sécurité pour les aéronefs en route opérant à des niveaux élevés.				

## DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION

### METEOROLOGIE AERONAUTIQUE (MET)

	Document Référence ICAO	Description/Domaine	Date Première Notification	Observations/ Impact de non mise en œuvre	Action par les Etats	Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)	Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard	Status
145.	Annex 3, Chapter 3; App.2  AFI eANP Volume I Part V §2.3, §2.4 ; Table AFI Met I-1  AFI eANP Volume II Part V Table FAI MET II-1	<b>Services IAVW</b>		Le manque de fourniture, comme l'exigent les SARP et le plan de navigation aérienne de l'OACI, des informations pertinentes sur les cendres volcaniques en cas d'éruption volcanique, entraînera de graves problèmes de sécurité pour les aéronefs opérant dans les zones touchées.				
146.	Annex 3, Chapter 3; App.2  AFI eANP Volume I Part V §2.5  AFI eANP Volume II Part V Table FAI MET II-1	<b>Services TCAC</b>		L'incapacité des MWO AFI à développer des capacités pour recevoir et traiter les avis de TC émis par le TCAC de La Réunion conformément aux SARP de l'OACI entraînera des problèmes de sécurité pour les utilisateurs de l'espace aérien opérant dans les zones concernées.				



**DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION**

**METEOROLOGIE AERONAUTIQUE (MET)**

	<b>Document Référence ICAO</b>	<b>Description/Domaine</b>	<b>Date Première Notification</b>	<b>Observations/ Impact de non mise en œuvre</b>	<b>Action par les Etats</b>	<b>Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)</b>	<b>Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard</b>	<b>Status</b>
147.	Annex 3 Chapter 3 §3.8 ; App. 2	<b>Informations sur les avis de météorologie spatiale</b>		Le manque de fourniture aux usagers de l'espace aérien des informations pertinentes sur la météorologie de l'espace, conformément aux SARP de l'OACI, peut entraîner des risques pour la sécurité pouvant affecter les systèmes de communication HF embarqués, les communications par satellite (propagation, absorption), la navigation et la surveillance par GNSS (dégradation).				
148.	Annex 3, Chapter 3 §3.1, §3.2, §3.5, §3.8; App.2  AFI eANP Volume I Part V §2	<b>Services RMM</b>		Dans la région AFI, l'Etat fournisseur de services SADIS fournit à distance aux Etats des bureaux météorologiques aéronautiques agréés les produits SADIS et les messages techniques et administratifs. Les Etats qui ne reçoivent pas ces produits et ces informations techniques/administratives peuvent éprouver des difficultés à répondre de manière adéquate aux besoins des utilisateurs de l'espace aérien en termes d'informations météorologiques régulières et fiables.				

## DOMAINES MINIMUMS DE NOTIFICATION

### METEOROLOGIE AERONAUTIQUE (MET)

	Document Référence ICAO	Description/Domaine	Date Première Notification	Observations/ Impact de non mise en œuvre	Action par les Etats	Action prise/planifiée par l'Etat (y compris chronogramme/ dates cibles)	Obstacle à la mise en œuvre identifié et mesures prises à cet égard	Status
<b>MODULES ASBU - METEOROLOGIE AERONAUTIQUE (MET)</b>								
149.	<b>GANP Doc 9750</b>  <b>AFI eANP Volume III Part II</b>	<b>B0-AMET -Les informations météorologiques soutenant l'efficacité et la sécurité opérationnelles.</b>		L'Etat qui ne parvient pas à mettre en œuvre le B0-AMET conformément à ses besoins opérationnels ne sera pas en mesure de soutenir l'amélioration de l'efficacité et de la sécurité opérationnelles.				

**Note:** ICAO Council definition of a Deficiency:

*'A deficiency is a situation where a facility, service or procedure does not comply with a regional air navigation plan approved by the Council, or with related ICAO Standards and Recommended Practices, and which situation has a negative impact on the safety, regularity and/or efficiency of international civil aviation'.*